



VMEH 77

Visite des Malades
en Établissements Hospitaliers
et des résidents en Ehpad



Du cœur et beaucoup d'écoute

PROJET ASSOCIATIF VMEH 77 2026-2030

SOMMAIRE

PROJET ASSOCIATIF VMEH 77

2026-2030

PRÉSENTATION DU MOUVEMENT VMEH ET DE L'ASSOCIATION VMEH77

1. PRÉAMBULE : POURQUOI CE PROJET ?

2. LES AXES DU PROJET ASSOCIATIF

3. LE PLAN D'ACTION DU PROJET ASSOCIATIF

Axe 1 > Former et accompagner les bénévoles

Axe 2 > Renforcer la présence dans les établissements

Axe 3 > Développer les sections locales

Axe 4 > Coopérer avec les collectivités et le tissu économique local

Axe 5 > Faire société : un rôle social et sociétal

Axe 6 > Agir en réseau et avec la Fédération nationale VMEH

4. REPRÉSENTATION DES DROITS DES USAGERS

5. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

6. CONCLUSION







PRÉSENTATION DU MOUVEMENT VMEH

ET DE L'ASSOCIATION VMEH77

La VMEH (Visite des malades en établissements hospitaliers et des résidents en Ehpad) est un mouvement national de bénévoles depuis près de 400 ans. Son objectif est d'apporter présence, écoute et soutien aux personnes hospitalisées ou résidentes en établissements médico-sociaux, tout en collaborant avec les équipes soignantes.

Reconnu d'utilité publique par le décret du 9 janvier 2007, le mouvement VMEH est partenaire de la Fédération Hospitalière de France.

L'Association VMEH77 est membre actif du réseau national de la Fédération VMEH.

En Seine-et-Marne, l'Association VMEH77 s'inscrit pleinement dans cette histoire et est présente dans l'ensemble des établissements hospitaliers et Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) du département, ainsi que dans les EHPAD et autres structures médico-sociales. Nos bénévoles apportent une présence humaine indispensable et contribuent à la cohésion sociale.

VMEH77 bénéficie de l'agrément pour représenter les usagers dans le système de santé, délivré par le ministère de la Santé, ce qui lui permet de siéger dans les Commissions des Usagers (CDU). Notre association peut également être présente dans certains Conseils de Vie Sociale (CVS).



1. PRÉAMBULE

POURQUOI CE PROJET ?

Depuis de nombreuses années, l'Association VMEH77 agit pour rompre l'isolement et apporter une écoute bienveillante aux personnes isolées ou fragilisées.

Bien qu'adhérente à la Fédération Nationale VMEH, l'Association VMEH77 conserve son autonomie : elle définit elle-même son organisation, son fonctionnement et son financement.

Elle élabore son propre projet associatif, qui s'inscrit dans la démarche et l'ADN du mouvement national, fondé sur les valeurs de bienveillance, de laïcité et de neutralité.

Dans un contexte de vieillissement de la population, de nouvelles formes d'engagement bénévole de quête de sens et de solidarité, ce projet associatif 2026-2030 fixe le cap de notre développement pour les prochaines années.

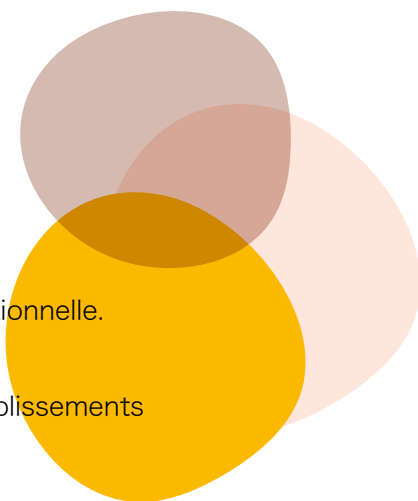
Il vise à :

- **Renforcer** notre présence de proximité dans tous les établissements de santé et médico-sociaux.
- **Accompagner** et former nos bénévoles, pour garantir la qualité et la pérennité de nos interventions.
- **Tisser** des partenariats solides avec les collectivités, les établissements et les acteurs économiques du territoire, tout en restant fidèle aux valeurs et à l'esprit de la Fédération nationale VMEH.

Comment réaliser ce projet ?

Le projet s'appuie sur trois leviers essentiels :

1. **La présence humaine**
Au plus près des établissements et des personnes visitées.
2. **La formation et l'accompagnement des bénévoles**
Pour consolider les savoir-faire, l'écoute, l'accueil et la posture relationnelle.
3. **La coopération :**
Avec la Fédération nationale VMEH, les collectivités locales, les établissements et les entreprises, pour construire une société plus solidaire.





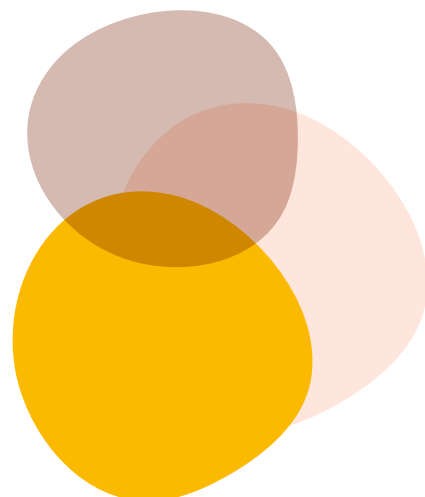
2. LES AXES DU PROJET ASSOCIATIF

Utilité sociale de l'Association VMEH77

- Apporter écoute et présence bienveillante aux personnes hospitalisées, âgées ou en situation de handicap.
- Soutenir les aidants et les soignants en contribuant au climat humain des établissements.
- Représenter les usagers grâce à l'agrément national.
- Être acteur du lien social et de la cohésion dans le département.
- Promouvoir un engagement citoyen inter-générationnel, porteur de sens et d'inclusion.

Enjeux de progrès 2026-2030

- Développer la formation des bénévoles pour renforcer les compétences, l'accueil et l'écoute.
- Renforcer la présence dans tous les établissements du département.
- ❖ Structurer et dynamiser les sections locales pour agir au plus près des besoins du terrain.
- Tisser des partenariats avec les collectivités, les hôpitaux, les EHPAD et les entreprises locales.
- Valoriser notre rôle sociétal et citoyen, pour faire société autour de l'humanité, du respect et de la solidarité.



3. LE PLAN D'ACTION

LES 6 AXES

1 Former et accompagner les bénévoles

- Mettre en place un parcours de formation départemental : accueil, formation initiale, continue et échanges de pratiques.
- Développer des modules spécifiques : écoute active, posture de visiteur, éthique, santé mentale, fin de vie et représentation des usagers.
- Créer un réseau de formateurs bénévoles en lien avec la Fédération nationale.
- Encourager la mixité générationnelle et la transmission des savoirs.

2 Renforcer la présence dans les établissements

- Consolider les partenariats avec les établissements hospitaliers, médico-sociaux.
- Identifier les besoins prioritaires et adapter nos équipes.
- Développer de nouvelles conventions de visite pour couvrir tous les territoires.
- Valoriser le rôle des bénévoles comme partenaires du « prendre soin ».

3 Développer les sections locales

- Structurer des équipes de proximité autonomes, accompagnées par le bureau départemental.
- Renforcer la communication et la coordination inter-sections.
- Soutenir les initiatives locales innovantes en lien avec les besoins des établissements et des populations.

4 Coopérer avec les collectivités et le tissu économique local

- Nouer des partenariats avec les collectivités locales (communes, intercommunalités, Département).
- Développer des coopérations avec les entreprises locales (partenariats solidaires ou mécénat de compétences).
- Valoriser notre impact social et humain à travers une communication institutionnelle renforcée.

5 Faire société : un rôle social et sociétal

- Promouvoir l'idée que « visiter, c'est faire société ».
- Participer au débat public local sur la solidarité, le vieillissement et l'isolement.
- Porter une voix citoyenne et humaniste, complémentaire des politiques publiques.
- Valoriser la représentation des usagers comme levier d'amélioration du système de santé.

6 Agir en réseau et avec la Fédération nationale VMEH

- Maintenir une adhésion active à la Fédération nationale et participer à ses projets collectifs.
- Mutualiser les ressources et bonnes pratiques via le réseau national.
- Porter localement les valeurs et la mission fédérale, dans un esprit de solidarité interdépartementale.



4. REPRÉSENTATION DES DROITS DES USAGERS

L'Association VMEH77 agit de manière autonome dans l'organisation et la mise en œuvre de cette mission. Elle choisit ses bénévoles et définit son mode d'action dans les établissements du département.

L'agrément national VMEH, obtenu en 2011 et renouvelé par arrêté du 28 janvier 2021, permet à l'Association VMEH77 de représenter les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique.

Il confère à notre association :

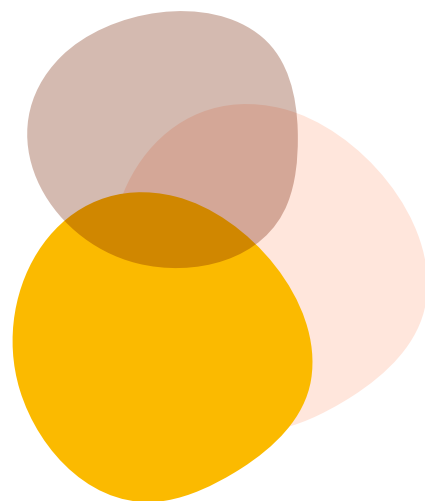
- Des droits, en termes de reconnaissance de VMEH et de formation des bénévoles.
- Des devoirs, en termes d'implication et de participation active aux instances.

Cette mission est complémentaire de la visite bénévole, enrichie par les observations et retours des bénévoles auprès des usagers. Elle vise à faire remonter des informations concrètes sur le fonctionnement des établissements, tel qu'il est vécu par les patients et résidents.

En Seine-et-Marne, des bénévoles de l'Association VMEH77 participent activement aux Commissions des Usagers (CDU) des hôpitaux et établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux Conseils de Vie Sociale (CVS) des EHPAD et autres structures médico-sociales. Leur rôle consiste à :

- Remonter les observations et besoins des usagers aux équipes et directions.
- Participer à l'élaboration des projets des usagers.
- Favoriser la concertation constructive entre résidents, familles et équipes.

Cette action d'intérêt général, renforce la démocratie en santé et contribue à l'amélioration continue des services et de la qualité de vie des personnes fragilisées.



5. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Un réseau de proximité

L'Association VMEH77 fonctionne comme un réseau d'équipes locales, unies par des valeurs communes et une coordination départementale.

Principes

1. **Autonomie locale** : chaque section agit au plus près du terrain.
2. **Interdépendance** : les sections partagent ressources et soutien mutuel.
3. **Initiative** : chaque membre peut proposer et porter des projets innovants.

Pilotage et coordination

Le bureau de l'Association VMEH77 assure :

- La cohérence du projet associatif
- Le soutien des sections locales
- La mise en œuvre du plan de formation
- La représentation de l'Association VMEH77 auprès des institutions et de la Fédération nationale

6. CONCLUSION NOTRE ENGAGEMENT

Le Projet associatif 2026-2030 de l'Association VMEH77 est un cadre d'action et un élan collectif.

Il s'inscrit dans la continuité de notre histoire et dans la modernité de notre engagement :

- Une présence humaine au cœur des établissements,
- Des bénévoles formés et accompagnés,
- Des partenariats solides avec les acteurs du territoire,
- Une participation active à la démocratie en santé, grâce à l'agrément national,
- Et la conviction que le lien humain est une richesse à cultiver pour faire société.

Suivez-nous sur :



VMEH 77

Visite des Malades
en Établissements Hospitaliers
et des résidents en Ehpad

Association VMEH 77

Mairie d'Avon

8 rue du père Maurice - 77210 AVON

contact@vmeh77.fr

www.vmeh77.fr